

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize et le dix huit avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le onze avril, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Armelline AUDRIEU, Yamina KHELID, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO.

Absent(s):

Ont donné pouvoir : Armelline AUDRIEU à Patrice REBOULLET, René NIVON à Aurélien FERLAY, Hélène OLLER COLOMBO à Danièle CONJARD.

Monsieur le Maire et les élus de la commission « Conseil Municipal Junior » font un compte-rendu du séjour citoyen à Paris du 12 au 14 avril. Ces trois jours intenses ont permis de faire découvrir aux jeunes élus les monuments et les institutions de la République. Après avoir aperçu la capitale en bateau-mouche sur la Seine puis du haut de la Tour Eiffel, les enfants ont visité le Musée du Louvre, le Panthéon et sa crypte pour mieux connaître les Grands Hommes de l'Histoire de France. Ils se sont rendus à l'Assemblée Nationale, ayant eu l'honneur de monter à la tribune de l'hémicycle, puis au Sénat et dans les Jardins du Luxembourg. Ils ont également eu droit à une visite complète du Palais de l'Elysée. Le Conseil Municipal Junior organisera prochainement une soirée de restitution de son séjour auprès de la population.

Monsieur le Maire donne par ailleurs lecture de la carte de remerciement adressée par les jeunes élus au conseil adulte depuis Paris. Il remercie à son tour la commission pour l'encadrement et la très bonne organisation de ce séjour.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Danièle CONJARD est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2016

Le procès-verbal de séance du 4 mars 2016 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Monsieur Gilles BRUYAT demande qu'il soit précisé, dans l'audition sur la situation des Hôpitaux Drôme Nord, que le service Psychiatrie n'a pas été transféré du site de Saint Vallier.

Monsieur le Maire approuve cette juste remarque et indique qu'il convient en effet de corriger cette erreur d'écriture.

Avec cette correction, le procès-verbal de séance du 4 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : remplacement bloc secours cantine, réparation ordinateurs portables et VPI école, travaux d'électricité bâtiments communaux, remplacement onduleur du secrétariat, peinture de la salle des fêtes.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Proposition de modification des statuts du SIAPA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon propose de modifier ses statuts afin de les mettre à jour au vu des compétences transférées à la communauté de communes Porte de DrômArdèche. Le but de cette modification est d'une part d'acter la sortie des communes qui ne sont pas concernées par la compétence transport (seule compétence restant dans le Syndicat). Le SIAPA reste compétent en matière de transport intercommunal des eaux usées sur 4 communes : Albon, Andancette, Anneyron et Beausemblant. D'autre part, la modification des statuts vise à situer le siège social en mairie de Beausemblant.

Les conseils municipaux de chaque commune doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification envisagée à compter de la notification de l'organe délibérant du syndicat. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

La proposition de modification statutaire est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. Proposition de cession d'une parcelle - Ruelle des anciens vignobles (Les Bises)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de riverains concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée AE n° 238 d'une superficie de 204 m² adjacente à leur propriété. Après échange, bien que cette parcelle ne soit pas en vente, les élus avaient accepté d'étudier une proposition de cession. Cette parcelle étant classée en zone UA du PLU, sa valeur vénale peut être estimée au regard des dernières déclarations d'intentions d'aliéner reçues sur la commune. Monsieur le Maire était chargé de solliciter une proposition chiffrée de la part des demandeurs en leur précisant ces paramètres. Après échanges, le prix de cession convenu entre les parties serait de 6 000 euros la parcelle.

Le Conseil municipal accepte cette cession et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à l'effet des présentes, notamment l'acte translatif de propriété.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Renouvellement de la convention avec la médiathèque départementale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention existante entre le département de la Drôme et la commune dans le cadre de la participation des communes aux charges de financement de la médiathèque départementale de la Drôme des collines desservant les collectivités. Les communes desservies par la médiathèque départementale de la Drôme des collines reçoivent chaque année directement un titre exécutoire, contribution calculée à hauteur du prorata de la population.

La proposition de renouvellement reprend des conditions identiques à la convention existante.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la médiathèque pour nos bibliothèques de village. Celle-ci prête à notre commune près de 1300 livres chaque année, avec un renouvellement des ouvrages trois fois par an.

Cette convention, conclue pour une durée de deux ans, entre en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties. Adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. Personnel communal – Régime indemnitaire filière administrative

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place de l'indemnité d'exercice de mission de préfecture attribuée par arrêté municipal à compter du 1^{er} janvier 2008 à un agent de la filière administrative. Un arrêté du 24 décembre 2012 a modifié les montants de référence de cette indemnité, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. Un problème particulier d'application se pose pour les taux antérieurs supérieurs à ceux fixés par ce nouvel arrêté. Le maintien à titre personnel de taux antérieurs plus élevés peut être envisagé après délibération prise en application du 3^e alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 : « l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale peut décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire ».

Monsieur le Maire propose le maintien de ce taux antérieur pour l'agent concerné, Madame SCHMITT Françoise, adjoint administratif 1^{ère} classe en charge du secrétariat de mairie.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Dénomination et numérotation des rues – suite de la démarche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démarche entreprise depuis le début de l'année 2015 pour la dénomination et numérotation de l'ensemble des voies et rues communales.

Après une large consultation, la dénomination est désormais achevée en intégralité et la cartographie a été vérifiée. La localisation pour implantation des futurs panneaux et plaques a été repérée sur le terrain (panneaux sur mâts ou mobilier existant et plaques sur façades).

La numérotation réelle et métrique a elle aussi été réalisée et vérifiée. Le nouvel adressage communal et les données dématérialisées seront transmis d'ici cet été aux services intéressés (SDIS, cadastre...).

La commande des panneaux et plaques peut ainsi être validée.

La pose devrait commencer ce mois de juin.

Un dossier spécifique sera ensuite remis à chaque habitant avec son numéro de rue et les démarches restant à accomplir. Des permanences seront également faites en mairie pour répondre aux diverses questions.

8. Rendu compte des travaux des commissions communales et questions diverses

- Commission Conseil Municipal Junior : un bilan financier du séjour à Paris sera établi. Comme il s'y était engagé, Monsieur le Maire rappelle qu'il prend en charge intégralement le coût de son séjour d'accompagnant.
- Commission Travaux : travaux de peinture à la salle des fêtes achevés. Peinture routière en cours de réalisation. Calage des chambres FTTH dans le village à reprendre pour cause de bruit. Prévision de travaux de rénovation dans un appartement à l'ancienne perception.
- Inauguration « Place du 19 mars 1962 » avec la FNACA samedi 18 juin à 10h. Apéritif prévu au parc (à la salle des fêtes en cas de mauvais temps). L'aide des élus disponibles est nécessaire pour la préparation, l'accueil, le stationnement et le service des participants.
- Festival « L'Art et la Matière » : du 4 au 19 juin. Vernissage dimanche 5 juin à 11h. Permanences tous les jours de 14 heures à 19 heures. Les élus devront donner leurs disponibilités au secrétariat de mairie.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères: le taux 2016 de TEOM pour Moras sera de 11.80% (soit une baisse de 2% par rapport à 2015)
- ISDND des Grises : une nouvelle rencontre est prévue entre les quatre communes en indivision et le SYTRAD. Si chacun s'accorde sur la nécessité de régler les problématiques d'odeurs et valoriser de mieux en mieux les déchets pour limiter l'enfouissement, la fermeture du site des Grises demandée par la seule commune de Saint-Sorlin aura des conséquences financières très

lourdes, voire insurmontables pour les communes. Le maintien du site en régie dans des conditions acceptées par tous serait souhaitable.

- Fête de la Poire 2016 : Dimanche 18 septembre. Rencontre avec le directeur de la cité du chocolat Valrhôna pour une collaboration.
- Commission Finances : point à venir sur les subventions obtenues pour les dossiers d'investissement 2016.
- Plan de désherbage communal : un planning de réunions et de journées de formation a été transmis au service technique et aux élus en charge de ce dossier.
- Commission Communication : réalisation d'un bulletin Moras Infos dans l'été pour diffusion à la rentrée de septembre.
- Entretien des locaux : recherche d'un nouveau prestataire en remplacement de Madame GAUCHER. Des contacts sont en cours.

Quelques dates à venir :

- Visite de l'entreprise PL Sport Diffusion avec la CC Porte de DrômArdèche le 20 avril.
- Commission fonds de concours Porte de DrômArdèche le 21 avril.
- Présentation du circuit patrimoine « Diane de Poitiers » à Charrière le 21 avril.
- Assemblée générale multi-accueil Manthes le 28 avril.
- Soirée musicale Valloire Loisirs le 29 avril.
- Assemblée générale des maires ruraux de la Drôme à Vinsobres le 30 avril.
- Fête du muguet le 1^{er} mai.
- Commémoration du 8 mai. Début de la cérémonie à 11h
- Réunion CLIC « semaine bleue » à Anneyron le 13 mai.
- « Café mille-feuille » le 14 mai à la bibliothèque
- Vernissage 30^e salon des jeunes Valloire Loisirs le 20 mai.
- Festival « l'Art et la Matière » du 4 au 19 juin.
- Inauguration festival « l'Art et la Matière » le 5 juin 11h à Moras
- Conseil d'école le 6 juin.
- Challenge Amicale Boule le 11 juin.
- Inauguration Place du 19 mars 1962 le 18 juin.
- Petit salon de peinture les 25 et 26 juin (à confirmer)
- Fête des classes le 26 juin.
- Fête de l'école le 2 juillet (horaire à préciser)

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 23 Mai 2016 à 19h.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.